GESTION ET FINANCE · TERMINALE STMG

Financer l'entreprise et affecter le résultat

6 notions, l'essentiel à retenir et les pièges à éviter.

1 Les financements internes

Autofinancement = CAF – dividendes versés

- L'autofinancement ne coûte pas d'intérêts et ne dilue pas le pouvoir, mais réduit les dividendes.
- Apport en compte courant (455) : un prêt de l'associé, remboursable, parfois rémunéré, sans pouvoir supplémentaire.

2 L'emprunt bancaire

a = C × i ÷ (1 – (1 + i)^(–n))

- Intérêt = capital restant dû en début d'année × taux ; annuité = intérêt + amortissement.
- Amortissements constants : capital ÷ durée chaque année, annuités décroissantes.
- Annuités constantes : même annuité, amortissements croissants, un peu plus d'intérêts au total.
- Contrôle : la somme des amortissements est égale au capital emprunté.

3 Les autres financements externes

- Augmentation de capital en numéraire : pas de remboursement ni d'intérêts, mais dilution du pouvoir et dividendes attendus.
- Financement participatif : dons, prêts ou prise de participation.
- Subvention d'investissement : aide non remboursable si ses conditions sont respectées, inscrite en capitaux propres.

4 Choisir et mesurer l'incidence

- Critères : coût, performances, pouvoir des associés, endettement et capacité de remboursement, capacité de négociation, attractivité du projet.
- Endettement = dettes financières ÷ capitaux propres ; capacité de remboursement = dettes financières ÷ CAF.
- Bilan : l'emprunt augmente les dettes financières, le capital et la subvention les capitaux propres.
- Compte de résultat : seuls les intérêts sont des charges financières.

5 Affecter le résultat

Réserve légale = 5 % × (bénéfice − pertes antérieures), jusqu'à 10 % du capital

- Bénéfice distribuable = bénéfice − pertes antérieures − réserves obligatoires + report à nouveau créditeur.
- Répartition : réserves statutaires et facultatives (1068), dividendes (457), report à nouveau (110).
- Contrôle : total affecté = bénéfice + report à nouveau créditeur antérieur.
- Mettre en réserve renforce l'autofinancement ; distribuer rémunère les associés.

Pièges à éviter

- Confondre l'annuité et la charge : seul l'intérêt réduit le résultat, l'amortissement rembourse la dette.
- Calculer l'intérêt sur le capital emprunté au lieu du capital restant dû en début d'année.
- Oublier le plafond de la réserve légale (10 % du capital) ou la calculer sur un bénéfice non diminué des pertes antérieures.
- Classer un apport en compte courant dans le capital : c'est une dette envers l'associé.
- Prendre les dividendes pour une charge : ils sont prélevés sur le bénéfice.